COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 21-2018 - Séance du 29 octobre 2018 - Orale

Piscine du Clos-Béguin - Travaux urgents

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Sur demande du service des bâtiments, le bureau MCR a effectué une visite urgente du bassin tampon de la piscine du complexe scolaire du Clos-Béguin.

Ce bassin tampon reçoit l'eau provenant du bassin nageur. Cette eau déversée est traitée au chlore.
Suite à cette visite, le constat a fait apparaître la nécessité d'intervenir sur cet ouvrage afin de réparer les parties en béton dégradées par le phénomène de corrosion des barres, provoquées par l'ambiance agressive due au traitement de l'eau.

Des réparations urgentes ont donc été nécessaires partant du principe que le bassin, dès la fin du mois d'août, ne sera plus accessible jusqu'à l'été prochain.

Les interventions de maintenance susceptibles de ne pas pouvoir attendre l'été prochain sont les zones présentant des surfaces où l'armature est apparente et le béton dégradé. Le revêtement sur les murs garantit une protection pérenne des structures endommagées.
Le montant total des travaux engagés s'élève à CHF 28'269.20 TTC, frais d'honoraires non compris.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 23 juillet 2018

M. Gygli, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal